

5 Mai 2018

Édition 4, Numéro 5

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Lise Larochelle

Siège 6 : Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.

Marie-Ève Parr, Inspectrice

Line D. Letendre, Secrétaire

Pier Lacasse, resp. Voirie

Stéphane Côté, empl. Voirie

Diane St-Pierre, Concierge

Yannik Scrosati, loisirs



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :  
(819) 845-7663

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook  
Loisirs de Val-Joli

## MOT DU MAIRE

*M. Rolland Camiré*

Bonjour à tous,

La Cour supérieure du Québec a donné raison à la municipalité dans le dossier du 621, route 143. L'entrepreneur devra enlever les camions avec leurs équipements et démolir le bâtiment. La municipalité était poursuivie dans ce dossier et elle a eu gain de cause. Nous souhaitons que les citoyens du secteur retrouvent leur quiétude.

Nous demandons aux résidents de la municipalité de ne pas oublier de demander leur permis pour faire un feu à ciel ouvert, car si vous ne le faites pas et que les pompiers se déplacent alors que vous n'avez pas votre permis, les coûts du service vous seront facturés. Faire un appel téléphonique à la Régie ne coûte rien ( au 819 845-4678, poste 2) et il vous évitera bien des problèmes.

En fin de semaine, nous avons eu beaucoup de plaintes de résidents concernant les ponceaux qui ne fournissaient pas, dû aux fortes pluies. Il ne faut pas oublier que le ponceau de notre entrée nous appartient et on a le devoir de l'entretenir. Les changements climatiques, les champs à nus ou la venue d'un nouveau voisin peuvent modifier le débit d'eau. Votre ponceau fournissait peut-être avant, alors qu'aujourd'hui, il devient trop petit pour pouvoir tout absorber. Dans l'avenir, si vous avez des modifications à faire à votre ponceau, n'hésitez pas à contacter la municipalité pour confirmer la dimension à réinstaller.

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

*Mme Julie Brousseau, directrice générale*

Notez que le bureau sera **fermé lundi, le 21 mai prochain**, en raison de la Journée Nationale des Patriotes.

Veuillez aussi noter que l'inspectrice, Marie-Eve Parr, doit s'absenter temporairement. Elle ne sera probablement pas présente pendant les semaines du 14 et du 21 mai prochain.

Nous sommes désolés des inconvéniants que cela pourrait vous occasionner.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MAI 2017

**Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 7 mai 2018 :**

- Dépôt des États comparatifs du 1<sup>er</sup> janv au 31 mars 2018
- Adoption officielle – Modification du Règlement de zonage
- Adoption officielle – Modification du Règlement de lotissement
- Adoption officielle – Règlement de Code d'éthique des élus municipaux
- Projet de Règlement sur la Prévention des Incendies
- Embauche de 2 étudiants
- Mini contrat d'embauche de 2jrs/sem pour 2 mois à la stagiaire Nancy Gosselin
- Travaux d'entretien dans la branche 42 du cours d'eau Willow
- Autorisation de signature d'une Entente entrepreneur pour la rue de l'érablière
- Calendrier 2018 des travaux de voirie
- Achat de caméras de surveillance pour le Parc des Loisirs du Rg 10
- Achat d'un camion autopompe par la Régie Incendie
- Achat d'un projecteur
- Campagne annuelle des Jeux du Québec – Don de 100\$

## RAPPEL - COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

À L'ÉCOCENTRE du Val-Saint-François, 666 chemin Keenan, Melbourne Canton  
→ Accès par le rang 2 de St-François-Xavier de-Brompton

**Quand : Samedi, 12 mai 2018, de 9h à 15h**

**QUELS PRODUITS APPORTER ?** Produits de maison, d'atelier ou de jardin, en aérosol, inflammables, toxiques ou explosifs.



Si vous ne pouvez pas vous rendre sur place le 12 mai, vous pouvez tout de même y déposer vos RDD en tout temps entre avril et novembre, du mardi au samedi midi.

## RAPPEL – JOURNÉE DE L'ARBRE



Notre journée annuelle de l'arbre se tiendra le **samedi, 26 mai prochain, de 8:30 à 11:00**, dans l'abri du garage municipal.

Pour l'occasion, il y aura :

- Distribution d'arbres gratuits (feuillus & conifères)
- Remise d'informations sur les essences distribuées
- Distribution de compost gratuit. Vous devez amener vos contenants.

*Reboiser, c'est donner une nouvelle bouffée d'air à votre propriété.*



## PROGRAMMES RÉNOVERT ET RÉNO CLIMAT

### Programmes **Chauffez Vert et Réno Climat**



**Vous pouvez utiliser le crédit pour votre installation septiques!**

<p>Crédit d'impôt ou remboursement, selon la cas, mis en place temporairement pour encourager les particuliers à faire des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.</p> <p>L'ensemble des dépenses attribuables à la réalisation des travaux reconnus. Ces dépenses comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût des permis</li> <li>• Le coût des biens qui ont servis à la réalisation des travaux, servis à l'entrepreneur, qui respectent les normes environnementales</li> <li>• Le coût des services</li> </ul> <p>Pour vérifier si vous pouvez être admissible, lisez les principaux critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Maison individuelle qui est votre lieu principal de résidence.</li> <li>➢ Travaux effectués par un entrepreneur qualifié</li> <li>➢ Montant maximal du crédit est de 10 000\$</li> </ul>	<p>Les principaux travaux admissibles, selon le cas, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification d'un système de chauffage au mazout</li> <li>• Isolation</li> <li>• Étanchéité</li> <li>• Remplacement de portes et fenêtres</li> <li>• Installation ou remplacement de système de ventilation, chauffe-eau, thermopompe, système de chauffage et système géothermique.</li> </ul> <p>Le crédit d'impôt sera admissible SEULEMENT si votre habitation est votre lieu principal de résidence.</p> <p>En ce qui concernant les travaux d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinets d'aisances (installations septiques) ceux-ci doivent être effectués conformément aux exigences du <b>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</b> (RLRQ, chapitre Q-2, r.22)</p> <p><b>Rendez-vous sur le site Internet de Transition Énergétique Québec pour plus de détails :</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.transitionenergetiquequebec.gouv.qc.ca">www.transitionenergetiquequebec.gouv.qc.ca</a></p>
---	--

## RAPPEL – BACS

### Un petit rappel

Veillez noter que si vous vendez votre propriété, les bacs de récupération bleus ainsi que les bacs bruns (qui vous seront livrés sous peu) demeurent rattachés à la propriété. Selon notre réglementation municipale, vous devez les laisser aux futurs propriétaires lorsque vous déménagez.



**Concernant le calendrier des collectes**, plusieurs citoyens semblent ne pas avoir lu l'information quant aux **changements survenus en avril** :

- ▶ Votre bac **bleu (recyclage)** sera ramassé **aux 2 semaines** le vendredi.
- ▶ Votre bal **vert (à ordures)** sera ramassé **aux 3 semaines**, le vendredi.
- ▶ Votre bac **brun (compost)** sera ramassé **toutes les semaines en été et 1 fois/mois l'hiver**, le vendredi.



## FEUX À CIEL OUVERT

Le printemps est arrivé c'est souvent le temps des feux d'herbes, de broussailles. Ça rime aussi avec feux de forêts pour les services d'incendies. C'est pourquoi le service de prévention profite de l'occasion pour vous sensibiliser aux risques ainsi qu'à la réglementation entourant les feux à ciel ouvert.

À ce temps-ci de l'année, la végétation est très sèche et les risques de propagation d'incendie sont très élevés. Un simple tison peut faire passer un feu ordinaire à un feu de forêt. Le vent est un facteur très important concernant la propagation d'un incendie. Certains règlements ont été mis en place pour nous aider à contrôler les problématiques que nous rencontrons avec les feux à ciel ouvert. Voici deux articles qui sont très importants à retenir.

### Article 43 Feux de broussailles

Il est permis de faire des feux de broussailles, de branches ou d'autres produits végétaux sur permission du responsable de l'application du présent règlement et de respecter les conditions établies lors de **l'émission du permis**.

### Article 47 Feux prohibés

- Le fait d'allumer un **feu d'herbe** constitue une nuisance et est prohibé.
- Le fait de brûler des **matériaux de construction**, rénovation ou de démolition constitue une nuisance et est prohibé.
- Le fait de brûler des **matières résiduelles** constitue une nuisance et est prohibé.

Conseil de prévention : au lieu de brûler vos branches ou matériaux de construction, sachez que l'écocentre de la MRC est l'endroit tout indiqué pour aller porter ce type de déchets.

Pour toute demande d'information ou pour une demande de permis, contactez le préventionniste de la Régie au moins 48 heures à l'avance afin de nous permettre de répondre correctement à vos demandes :

Vincent Léveillé, Pompier/Préventionniste  
Régie Incendie De Windsor au : 819-845-4678 poste 2



Quant à l'indice de dangerosité, il est mis à jour quotidiennement par la société SOPFEU, et il s'affiche sur notre site internet. C'est un autre point important dans notre réglementation. Si l'indice de feu se situe d'élevé à très élevé, tous les feux à ciel ouvert, même si vous avez un permis, sont interdits.



## MOT POUR LES ABRIS TEMPO

Un rappel pour vous indiquer que dû à la mauvaise température du mois d'avril, la Municipalité a été indulgente face aux abris d'auto toujours installés sur son territoire.

À partir de mai, la Municipalité souhaite voir les retardataires démonter les structures métalliques encore en place.  
Merci à tous.



## 2e PAIEMENT DE TAXES 2018

Le 24 mai est le **dernier jour** où vous payez ce versement sans pénalité ni frais d'intérêts.

Pour ceux qui paient par Accès D de Desjardins, veuillez prévoir une journée de délai pour la transmission internet de votre paiement (vous le faites donc au plus tard le 23 mai).

Merci!

*Line D. Letendre*, secrétaire



## RAPPEL – COMPOSTAGE, SOIRÉE D'INFORMATION

**Le 17 mai prochain, à 19 h**, à l'Hôtel de Ville de Val-Joli au 500, route 249, aura lieu une soirée d'information sur le compostage et l'utilisation du bac brun. Nous vous attendons tous en grand nombre!



Voici les principaux objectifs de la rencontre :

- Expliquer le pourquoi d'une telle collecte;
- Informer sur la logistique de la collecte;
- Informer sur les outils de communication/sensibilisation mis en place pour vous aider;
- Dédratatiser la gestion des matières et l'utilisation du bac en présentant plusieurs trucs et astuces.

## AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

RÈGLEMENT NO 2018-10

MADAME Josiane Perron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-10 Règlement sur la prévention des incendies.

Donné à Val-Joli, le 9 mai 2018

**Julie Brousseau**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## COMITÉ DES LOISIRS – LIGUE DE BALLE MOLLE INTERMUNICIPALE

La période d'inscriptions pour la ligue de Balle-Molle s'est déroulée le jeudi 19 avril et le samedi 21 avril dernier.



### Il reste encore quelques places

Groupe 1 : 6 inscriptions Groupe 2 : 21 inscriptions  
Groupe 3 : 20 inscriptions Groupe 4 : 8 inscriptions

Pour les inscriptions tardives, les frais d'inscription sont de **50\$** par enfant et il n'y a plus aucun rabais de famille.

Les noms des entraîneurs vous seront communiqués dans le prochain numéro. Ils prendront contact avec vous pour le début des pratiques. Les joutes intermunicipales auront lieu contre les équipes de St-Camille, St-Claude, St-Georges et Wotton dès la fin de l'année scolaire.

Une cantine sera ouverte au Parc des loisirs lors des joutes. Elle sera exploitée par Mme Mélissa Loiselle.

Le terrain de balle est réservé pour ces ligues juniors les mardis et jeudis de 18h à 21h. **Bon début de saison à tous!**